

## Métallurgie : Accords sur des mesures urgentes dans le secteur aéronautique "pour préserver l'emploi"

mardi 16 mai 2017

L'Union des Industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Alpes-Méditerranée et les organisations syndicales des salariés de la branche, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO ont présenté au sein de la CCIMP les deux accords signés sur des mesures d'urgence en faveur de l'emploi et de la formation pour une durée de deux ans dans le secteur aéronautique des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence pour l'un et du Var pour l'autre.



*L'UIMM Alpes-Méditerranée et les organisations syndicales des salariés de la branche, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO ont présenté les deux accords signés sur des mesures d'urgence en faveur de l'emploi et de la formation (Photo Robert Poulain)*

« *Un secteur, explique Thierry Chaumont, le président de l'UIMM Alpes-Méditerranée, qui connaît depuis deux ans un contexte compliqué et qui devrait encore perdurer de 12 à 24 mois* ». Une situation qui touche les deux donneurs d'ordre que sont Airbus Helicopters, qui vient de connaître des départs volontaires et Dassault. Et des conditions encore plus critiques pour les sous-traitants « *souvent des PME de 10 à 20 salariés* ». Par ces signatures, non seulement l'emploi va pouvoir être préservé mais, seront maintenues et développées les compétences des salariés en intégrant notamment les enjeux du numérique et de la robotisation. Et cela va soulager la trésorerie des entreprises puisque les actions de formation professionnelle, mises en œuvre dans le cadre de ces accords, bénéficient d'un financement spécifique par l'Adefim (Association de Développement des Formations des Industries de la Métallurgie) Paca Corse dans la limite d'un budget décidé par les partenaires sociaux de la branche au niveau national et arrêté par le Conseil d'Administration de l'OPCAIM (l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (opca) des industries de la métallurgie), lequel a voté une somme de 1,5 millions d'euros en 2017. La même somme devant être allouée en 2018.

Ces accords offrent ainsi aux entreprises concernées à la fois un cadre favorable pour préparer la reprise mais aussi la possibilité de diversifier leur activité dans d'autres secteurs. Le nombre des entreprises qui pourront bénéficier de ce dispositif n'est pas arrêté mais une trentaine d'entreprises a été repéré dont une quinzaine sont en situation critique du fait d'une chute de 50% du chiffre d'affaires, la moyenne étant de 30%.

Ces accords s'inscrivent dans le cadre de l'accord national du 23 septembre 2016 relatif à l'emploi dans la métallurgie qui permet, au niveau local, d'accompagner les entreprises concernées un cadre favorable pour préparer l'avenir. Les organisations syndicales signataires n'ont pas manqué de se réjouir de cet accord. La CGC ne cache pas sa fierté de voir que la région Paca est la première à mettre en place cet accord. FO rappelle que ces signatures permettent, à la fois, de défendre les intérêts des salariés et des entreprises avant de mettre en exergue « *que si ces accords ont pu voir le jour c'est parce que un accord national existe* ». La CFDT parle pour sa part « *d'un accord historique* », la CFTC ajoutant que c'était un « *impératif* ».

Jean-Luc Chauvin, le président de la CCIMP d'insister : « *C'est particulièrement important lorsque l'on sait que, pendant ce trou d'air dans l'aéronautique, des secteurs comme les énergies renouvelables ou le nautisme ont besoin de compétences* ». Mais de se réjouir : « *Avec ses accords vous transformez les difficultés en atout, vous inventez l'entreprise de demain* ».

**Michel CAIRE**

<http://destimed.fr/Metallurgie-Accords-sur-des-mesures-urgentes-dans-le-secteur-aeronautique-pour>